

Direction des Affaires Juridiques et Citoyennes

Objet | Arrêté de délégation à Madame Isabelle BENEYT

Monsieur Jean-François EGRON, Maire de CENON,

Vu les articles L.2122-19 ; R.2122-08 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Procès Verbal portant élection du Maire lors de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration et pour la gestion rapide et efficace des services municipaux de procéder à une délégation de signature du maire à Madame Isabelle BENEYT :

ARRETE

Article 1^{er}

Le Maire de la commune de Cenon donne à Madame Isabelle BENEYT, né le 08/12/1973 à Strasbourg (67), agent exerçant l'emploi permanent de Directrice de l'Urbanisme et du Développement Economique de la Ville de Cenon, délégation de signature électronique pour le dépôt, la gestion et le suivi des dossiers de demandes de subventions FSE+.

Article 2

Le Maire et la Directrice Générale des services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Gironde, à Monsieur le Procureur près du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, notifié à l'intéressé et inscrit au registre des actes de la Commune de Cenon.

Fait à Cenon, le 8 juin 2023

Jean-François EGRON
Maire de Cenon